



PREAVIS MUNICIPAL

Relatif à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 134'658 au préavis n°2019/26 concernant l'assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers dans le quartier « En Pierre »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit complémentaire au préavis n°2019/26 relatif à la demande de crédit d'investissement de CHF 1'510'000 concernant l'assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers dans le quartier « En Pierre », lequel a été adopté par le Conseil Général lors de la séance du 17 décembre 2019.

Le dépassement a été porté à la connaissance du Conseil Général lors de sa séance du 11 octobre 2021. Le projet étant finalisé, le dépassement est soumis à l'approbation du Conseil général conformément à l'art. 84 de son règlement.

Dans le cadre d'une séance entre le Préfet, le bureau du Conseil, la Commission de Gestion-Finances (ci-après CoGeFi) et des membres de la Municipalité, le Préfet nous a indiqué que pour des dépassements limités en pourcentage ou en valeur, la présentation d'un préavis n'était pas systématiquement obligatoire. Dans tous les cas, la Municipalité est tenue d'informer son Conseil et la CoGeFi peut demander en tout temps la présentation d'un préavis. D'entente avec la CoGeFi, la Municipalité vous soumet ce préavis afin d'être totalement transparent.

II. Développement

Lors de la réalisation du projet, il est apparu quelques surprises positives et négatives. La plupart ne pouvaient être connues avant d'entamer la creuse proprement dite.

Il est à préciser qu'au tout début de la préparation du projet, la Municipalité a demandé au bureau d'ingénieurs de le réaliser au plus simple et sans « luxe ». Cette volonté au départ était de pouvoir se permettre des petites adaptations pendant le courant du chantier tout en ayant l'essentiel. Il est plus simple de restreindre au départ sur le papier qu'en cours de travaux.

Cette demande initiale explique une partie des points énumérés ci-dessous qui ont été pris en compte lors de l'élaboration du projet.

Nous relevons uniquement les points accusant un important dépassement mais il va sans dire qu'il y a également des positions inférieures au budget :

- Travaux de génie civil :
 - Le terrain sous les routes avant travaux était globalement mauvais. Les anciens remblais étaient de mauvaises qualités. Il a fallu évacuer plus de matériaux, et par conséquent, en amener des nouveaux afin de respecter les normes. Cela a engendré :

~1'200m³ d'excavation supplémentaire à la machine pour un coût de ~42'000.-

~1'200m³ d'évacuation supplémentaire pour un coût de ~44'000.-

~1'300m³ de fourniture (sable, gravier et tout-venant) supplémentaire pour un coût de ~47'000.-

Sur cette augmentation des quantités, le chemin des Petites Oches représente à lui seul près de la moitié avec un surcoût de ~60'000.-. Dans le projet initial, la superstructure ne devait pas être refaite car il n'y avait pas de changement de canalisations, uniquement quelques ouvertures afin de récupérer les eaux des propriétés riveraines. Lors des travaux, un doute est apparu sur la stabilité de ce chemin et un essai de plaque a été réalisé. Les résultats étant peu satisfaisants, la Municipalité a pris la décision de réaliser cette route de façon pérenne pour éviter de devoir intervenir à nouveau dans ce quartier dans les prochaines années.

- La présence de molasse a engendré une plus-value de creuse de ~18'000.-. Nous relevons que ce point n'avait pas été prévu dans la soumission.
- Des regards ont été posés en plus de ce qui avait été prévu dans le projet. Il y a eu 12 pièces supplémentaire pour un coût de ~25'000.-. Ce dépassement s'explique en deux parties plus ou moins égale :

La première est constituée de demandes de la Municipalité, en concertation avec son employé communal M. Pidoux, pour des améliorations d'exploitation et de récupération des eaux de pluie.

La deuxième partie est une sous-estimation lors de la phase d'élaboration du projet.

- Dans les conditions de paiement de l'entreprise, un escompte de 2% était proposé pour des paiements à 30 jours. Lors du paiement des premières demandes d'acomptes dans le délai imparti, l'escompte n'a pas été appliqué. Cela est apparu lors du bouclage final du chantier et après le paiement de la facture finale de l'entreprise. Une demande est en cours auprès de l'entreprise. Nous avons eu un retour informel pour l'instant mais une note de crédit devrait être éditée. Cela représente un montant de ~9'000.-.

- Travaux d'appareillage :

- Ce poste est une bonne surprise avec des travaux effectués en dessous du budget pour un montant de ~34'000.-. Il s'agit d'une surestimation lors de l'élaboration du projet. Ceci est courant dans ce domaine car les croisements, coudes, raccords, longueur de conduite posée par étape sont estimées en étant pessimiste. Dans notre cas, la bonne coordination dans la phase d'exécution nous a permis cette économie.

- Éclairage public :

- Ce poste présente un dépassement de ~35'000.-. Ce poste n'avait pas été évoqué lors de la phase du projet et la demande d'offre a eu lieu après la rédaction du préavis. Il s'agissait d'une estimation sur les travaux de 2014-2015 avec les candélabres « Técéo » le long de la route cantonale en traversée de localité. Le choix des lanternes suspendues pour les routes adjacentes à celles en traversée de localité demande plus de points lumineux et il coûte également plus cher.

Mis à part le coût supérieur des luminaires, la Municipalité a profité de commencer à installer la technologie de type « dynamique ». Ce système permet des réglages d'intensités différentes en fonction des heures lors d'une détection de présence. Cela permettra de réaliser des économies d'énergies sur le long terme.

- Divers :

- Les aménagements divers regroupent plusieurs montants tels que :
 - Aménagement en pavés autour de la fontaine pour un montant de ~8'500.-.
 - Achat d'arbustes indigènes pour le remplacement de deux haies et de treillis de clôture pour un montant de ~2'500.-. Il s'agit d'une reprise du domaine publique à la suite du relevé des bornes.
 - Achat de terre végétale pour les banquettes pour un montant ~1'200.-.

- Indemnité pour passage de canalisation sous terrain agricole du domaine Duvoisin pour un montant de 500.-.
- Les frais administratifs regroupent les intérêts intercalaires et l'assurance du chantier pour un montant de ~12'000.-. Ces frais n'avaient pas été pris en compte lors de l'établissement du budget.
- Le marquage et la signalisation dépasse de ~2'000.-. La Municipalité a profité de la venue d'une entreprise spécialisée pour élargir la zone d'intervention, en particulier les arrêts de bus devant le collège et le passage piéton.

III. Coûts

Ce projet a fait l'objet de trois préavis et vous trouverez ci-dessous les décomptes relatifs à chacun mais aussi de façon globale :

Étape travaux	Préavis (budget)	Payé	Différence
<i>Crédit d'étude</i>	90'000	64'643	- 25'356 (- 28 %)
En Pierre	1'510'000	1'644'658	+ 134'658 (+ 9 %)
Cheminet	130'000	100'521	-29'478 (- 23 %)
Totaux	1'730'000	1'809'822	+ 79'822 (+ 5 %)

Le contrôle des coûts établi par Perret Gentil pour les chantiers « En Pierre » et « Cheminet » sont joints en annexe.

IV. Incidences financières

Vu qu'un crédit de CHF 1'500'000 a été obtenu, CHF 309'822 de liquidités courantes ont été utilisées. Pour la seule année 2021, cela correspond à CHF 245'179. Il convient de noter qu'avec un endettement maximum de CHF 5'298'599 atteint au 31 décembre 2021, le plafond d'emprunt de CHF 5'500'000 de la législature 2016-2021 a été respecté en tout temps.

Après utilisation des fonds de réserve, les montants investis vont nécessiter la comptabilisation d'amortissements obligatoires sur une période de 30 ans. Alors que le crédit d'étude avait déjà fait l'objet d'un amortissement complet en 2020, un amortissement extraordinaire de CHF 93'503 a été réalisé pour l'éclairage public « En Pierre » et « Cheminet ». Vu que le dépassement de budget pour les travaux combinés « En Pierre » et « Cheminet » s'élève à environ CHF 105'180, l'impact en matière d'amortissements obligatoires additionnels futurs est négligeable (moins de CHF 400 par année).

V. Conclusions

La Municipalité est satisfaite de ce projet, que ce soit dans le bon déroulement du chantier, de sa qualité et de son rendu final. Elle espère que la population est aussi satisfaite, malgré les désagréments qu'un chantier peut provoquer.

Nous profitons de remercier en particulier M. Serge Pidoux pour son implication dans le projet. Cette aide est précieuse.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité de Giez demande au Conseil Général de lui accorder les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE GIEZ

- vu le préavis de la Municipalité 2022 / 10
- ouï le rapport de la Commission des Finances
- considéré que celui-ci a été transmis à la Commission et qu'il est porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accorder le crédit d'investissement complémentaire de CHF 134'658 pour l'assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers dans le quartier « En Pierre »
2. De financer ce dépassement par un emprunt aux meilleures conditions du moment et/ou par les liquidités courantes.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J.-F. Jeannin



La Secrétaire :

C. Pavid